RESTAURANTS

MISE À JOUR COMPLÈTE DU FICHIER DES USAGERS ET VALIDATION DES BADGES

Année universitaire 2015-2016

IMPORTANT : GARDEZ VOTRE BADGE

À partir du **lundi 16 Novembre 2015** aura lieu le renouvellement annuel des adhésions CESFO et la mise à jour complète du fichier des adhérents. Cette mise à jour est indispensable pour la prise en charge par votre employeur qui finance votre tarif dégressif dans les restaurants. Chaque année il vous sera délivré parallèlement une attestation justifiant votre situation administrative qui fera foi en cas de perte de votre badge.

Vous trouverez les modalités de cette opération au verso de cette feuille.

Le Comité d'Entraide Sociale de la Faculté d'Orsay est une association loi 1901 qui gère plusieurs secteurs : les restaurants, l'accueil des enfants (Centre de loisirs éducatifs et colonie), de nombreuses activités culturelles (discothèque, billetterie, chœur, orchestre, arts plastiques, photo-club, cartes piscine, Aubette, retraités, …) et l'entraide. Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant ces activités sur le site web du CESFO : www.cesfo.u-psud.fr. Pour bénéficier de la restauration et de ces activités, vous devez être salarié(e) d'un des partenaires signataires* de la convention et impérativement adhérer à l'association en versant 8.00 € de cotisation. Seule cette cotisation permet de faire fonctionner votre association et les activités culturelles.

Pour vous informer de la vie de l'association, nous avons besoin de votre adresse électronique. Pouvez-vous nous l'indiquer et nous donner l'autorisation de l'utiliser (modalités CNIL). Nous vous remercions de votre coopération.

*l'Université Paris-Sud 11 (UPS), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut national de recherche agronomique (INRA), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), l'Institut Curie- Centre de protonthérapie, l'Institut d'optique théorique et appliquée (IOTA), l'Université Pierre-et-Marie-Curie (UPMC), l'institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA).

ATTENTION !

À compter de janvier 2016, les badges pour lesquels cette opération de mise à jour n'aura pas été effectuée ne permettront plus d'accéder aux restaurants.

Pour toute précision ou demande de renseignements, vous pouvez contacter :
La **comptabilité du CESFO** au **01 69 15 65 89**
ou consulter le site web du CESFO : **www.cesfo.u-psud.fr**
Vous pouvez également contacter le Vice-Président des restaurants du CESFO
(courriel : vice-président.restaurant@cesfo.u-psud.fr) pour lui faire part de vos problèmes éventuels.

MODALITÉS du RENOUVELLEMENT

Vous avez retiré en bout de chaîne, dans le restaurant de votre choix une **enveloppe** [portant les mentions : **badge n°**, nom, adresse électronique + autorisation (rayer la mention inutile), Bon pour accord et signature) contenant :

- le **mode d'emploi** que vous avez entre les mains ;
- une enveloppe (portant les mentions : Nom, Laboratoire, bâtiment), qui servira pour vous envoyer directement votre attestation CESFO, sans ces renseignements, l'attestation ne pourra pas vous être expédiée (joindre une enveloppe timbrée pour les envois extérieurs au campus).

Vous pouvez régler le montant de l'adhésion de 8.00 € en espèces, en chèque **ou de préférence en autorisant le prélèvement de cette somme sur le compte de votre *Badge restaurant***, pour cela vous devez signer le "bon pour accord" sur l'enveloppe **badge.**

Pour permettre le renouvellement de votre badge

Vous devez remettre en bout de chaîne, dans le restaurant de votre choix l'**enveloppe badge** complétée avec **n° de badge, votre nom, prénom, adresse électronique,** (et éventuellement signée pour le paiement de la cotisation) et contenant :

1• l**a feuille d'adhérent CESFO de l'année passée** (2014/2015)
2• l'enveloppe portant les mentions Nom, Laboratoire, Bâtiment complétée de votre adresse
3• le montant de la **cotisation**, 8.00 euros en espèces ou en chèque si vous n'en avez pas autorisé le prélèvement sur le compte de votre *Badge restaurant* en signant le **« bon pour accord** » sur l'enveloppe Badge.
4• une **photo d'identité** récente obligatoire (indiquer votre nom au dos de la photo)
5• les **documents** suivants qui dépendent de votre statut (a, b, c ou d) :

a) POUR LES AGENTS RELEVANT DE L'UPS

(Faculté des sciences d'Orsay, Services centraux de l'UPS, IUT, STAPS, Faculté Jean Monnet)

- L'**attestation de l'employeur** qui vous aura été automatiquement fournie par le **service du personnel** de votre organisme.

b) POUR LES AGENTS RELEVANT DU CNRS

Permanents ou temporaires (salariés et stagiaires **travaillant dans un laboratoire propre du CNRS**)

- L'**attestation de l'employeur** qui sera établie par le service du personnel de la délégation de Gif (directement ou par l'intermédiaire de leur laboratoire).

c) POUR LES USAGERS RELEVANT DES AUTRES ORGANISMES SIGNATAIRES

(INSERM, INRA, Institut Curie - Centre de Protonthérapie, UPMC, IOTA, INRIA…).

- le formulaire **à retirer sur le site web : www.cesfo.u-psud.fr rubrique "restaurants" ou à demander à la Comptabilité Restaurants du CESFO** (tél. : 01 69 15 65 89 – fax : 01 69 15 78 59), dûment complété et **signé par le Directeur du laboratoire d'accueil** (grouper les demandes par labos) ;
- le **bulletin de salaire** ou le **montant global des bourses et des salaires.**
- la **carte d'étudiant** pour les doctorants et les stagiaires DEA ou autres stagiaires étudiants.

d) POUR LES RETRAITÉS *

- **Pour la première année, l'attestation de l'ancien employeur** à réclamer au service du personnel de l'organisme dont vous dépendiez, pour les années suivantes, l'attestation d'adhérent CESFO de l'année précédente suffira au renouvellement.
- La photocopie du **bulletin de situation.**

Vous recevrez à l'adresse que vous aurez indiquée sur l'enveloppe portant vos nom, laboratoire et bâtiment votre nouvelle feuille d'adhérent CESFO, à conserver précieusement, justifiant de votre qualité d'adhérent pour bénéficier de l'ensemble des activités de l'association.